

COUP DE POUCE

COUP DE POUCE, QU'EST CE QUE C'EST ?

Vous résidez dans le département et votre enfant est élève dans un collège du Rhône ?

Et si, à la rentrée, vous l'inscrivez dans l'un des 1 200 clubs sportifs du département ?

Pour vous aider dans le renouvellement ou l'acquisition d'une licence sportive, le Département du Rhône vous propose une aide de **20 euros** sous forme de chèque sport.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

5 000 élèves du département, inscrits à la rentrée 2021-2022 dans :

- dans un collège (privé ou public) du Rhône,
- dans une Maison Familiale et Rurale (MFR)* du Rhône.

Attention : ce dispositif n'est pas cumulable avec le Pass'Sport, mis en place par le Gouvernement.

*Enfant inscrit en classe de 4^e et de 3^e EA

COMMENT S'INSCRIRE ?

Jusqu'au 15 septembre 2021, rendez-vous sur le formulaire en ligne pour inscrire votre ou vos enfants au dispositif "Coup de pouce" :

www.rhone.fr/coupedepouce

Seuls les représentants légaux peuvent formuler une demande au nom de leur enfant.

Formulaire accessible entre le 23 août, 8h00 et le 15 septembre 2021, 12h00.

Si des bords restent disponibles, les inscriptions seront reconduites entre le 17 septembre, 8h00 et le 24 septembre 2021, 23h59.

BESOIN D'AIDE ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse coupedepouce.sport@rhone.fr

@ Département du Rhône - Direction de la communication et du protocole - Photo : Shutterstock - Août 2021

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

20€*
pour les collégiens,
à valoir dans un club
du département
du Rhône.



* Pour le renouvellement ou l'acquisition d'une licence sportive dans un club du département du Rhône. Règlement disponible sur www.rhone.fr/coupedepouce



www.rhone.fr